

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à
M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N°7 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LA COMPAGNIE ILLICITE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

La Compagnie Illicite, acteur majeur de la vie artistique locale, est un partenaire de longue date du Conservatoire Maurice Ravel.

Pour l'année 2024/2025, cette collaboration vise à promouvoir le développement chorégraphique dans toute sa diversité, en mettant l'accent sur la pédagogie, le spectacle vivant, la création, la transmission du répertoire chorégraphique, le soutien aux danseurs et aux compagnies, ainsi que la mise à disposition des locaux du Conservatoire

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- Répétition publique : Les élèves du conservatoire et les enseignants auront accès à une répétition publique de la Compagnie Illicite
- Coopération pédagogique : Des élèves en cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) auront l'opportunité de participer à des stages de découverte au sein de la Compagnie Illicite. De plus, Fabio Lopez pourra être sollicité pour des interventions pédagogiques auprès des élèves du Conservatoire à raison de 60 € TTC/heure
- Spectacle vivant : Des spectacles de la Compagnie Illicite seront proposés aux élèves danseurs et aux enseignants du Conservatoire à des tarifs préférentiels. Pour l'année 2025, la Compagnie Illicite proposera aux élèves d'assister au spectacle « Lac des cygnes » prévu dans le cadre de la saison Lauga Côté Scène le samedi 15 février 2025 au tarif préférentiel de 15€ par personne.
- Soutien aux professionnels : Le conservatoire pourra mettre à disposition ses studios à la Compagnie Illicite sur réservation, selon les disponibilités et les ouvertures du bâtiment

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Compagnie Illicite. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE